

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les ventes sont réalisées par la SVV DAUPHINE ENCHERES N° d'agrément 2002.44 et la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES représentées par Me GONDRAN, commissaire-priseur judiciaire et habilité, agissant comme mandataire du vendeur dans le cas des ventes volontaires, ou suite à une décision judiciaire dans le cas d'une vente judiciaire. Elles sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Les ventes ont lieu comptant et en euros.

Les adjudicataires (acheteurs) paieront en sus du prix d'adjudication des frais de vente s'élevant à :

-20% toutes taxes comprises du prix d'adjudication pour les lots en vente volontaire  
-14,40% toutes taxes comprises du prix d'adjudication pour les lots en vente judiciaire.

-Un supplément de frais de 3,60% toutes taxes comprises du prix d'adjudication en cas d'utilisation du service INTERENCHERES LIVE via le site interencheres.com par l'adjudicataire. Il est invité à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) dudit site.

### I-GARANTIES

Les expositions permettent au public d'évaluer au mieux l'état et la qualité des biens mis en vente. **Les restaurations, modifications, caractéristiques techniques, historiques, matérielles, numéros de séries, poinçons, dimensions, poids sont donnés à titre indicatif mais restent à l'appréciation des éventuels acquéreurs ou de leurs experts. Le personnel se tient à disposition des futurs enchérisseurs pour répondre à leurs demandes de renseignements et de photos supplémentaires.**

Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents. Le retoiilage, le parquetage ou le doublage constituant des mesures conservatoires et non un vice ne nécessitent pas d'être précisés.

La responsabilité de l'expert, de la SVV DAUPHINE ENCHERES, ou de la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES ne saurait être engagée en cas d'omissions dans les désignations pouvant subsister malgré les précautions prises.

Des précisions sur les biens peuvent être apportées lors de la vente et sont reportées sur son procès verbal.

L'absence d'une indication n'exclut pas la présence de défauts, les biens présentés étant majoritairement d'occasion.

Toute intervention ultérieure sur le bien, y compris les réparations, restaurations, opérations de nettoyage, assurances, sont à l'entière charge de l'adjudicataire.

Les estimations sont données à titres purement indicatif et ne constituent pas une certitude de vente au prix estimé ou en leur fourchette. Elles ne sont pas une garantie.

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication. Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute contestation relative à leur existence, validité, opposabilité ou exécution sera soumise à la loi française, et portée au tribunal dans le ressort duquel se situe la SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES. La nullité d'une des dispositions des présentes CGV n'affecte pas la validité de l'ensemble.

### II-ENCHERES

L'adjudication est prononcée au bénéfice du dernier et plus offrant des enchérisseurs.

En cas de double enchère reconnue, au moment de l'adjudication, par deux enchérisseurs distincts à égal montant, le commissaire-priseur dispose de la faculté de remettre le lot en vente. Tout le public présent aura alors la possibilité d'enchérir de nouveau.

Le mode normal pour enchérir est la présence en salle. Nous acceptons toutefois gracieusement la prise d'ordres pour un acquéreur potentiel se manifestant avant la vente et fournissant les pièces suivantes :

#### Pour un ordre téléphonique :

-Un RIB  
-Une pièce d'identité recto verso  
-Un Kbis pour les professionnels agissant dans le cadre de leur fonction  
-Un ou plusieurs numéros de téléphone valide(s)  
-le(s) numéro(s) de lot(s) objet(s) de la demande

#### Pour un ordre ferme :

-Une pièce d'identité recto verso  
-Un chèque signé (ou un RIB si demande par mail)  
-le(s) numéro(s) de lot(s) objet(s) de la demande  
Les ordres d'achat fermes ou téléphoniques sont une

facilité accordée aux clients. Ils ne sauraient engager la responsabilité de la SVV DAUPHINE ENCHERES et de la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution.

L'adjudicataire s'engage à fournir dès l'adjudication tous les renseignements nécessaires qui pourront lui être demandé par la SVV DAUPHINE ENCHERES et la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES. Il engage sa responsabilité en cas de fausse indication.

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur les biens mis en vente conformément aux textes en vigueur. Son représentant se substitue au dernier enchérisseur après en avoir manifesté la volonté et le confirmera sous 15 jours.

### Enchères en direct via [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com)

(Majoration de 3 points hors taxes du prix d'adjudication soit +3% HT et +3,60% TTC). Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) communique à SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. [SVV et SCP] se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES de toute responsabilité concernant l'envoi.

### Ordres d'achat secrets via [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com)

(Majoration de 3 points hors taxes du prix d'adjudication soit +3% HT et +3,60% TTC). SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge SVV DAUPHINE ENCHERES ou la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES de toute responsabilité concernant l'envoi.

### III-REGLEMENT

Le paiement doit couvrir l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. Ce paiement conditionne la livraison des biens : Aucun bien ne sera délivré avant totale et parfaite exécution de l'obligation de l'adjudicataire de payer.

L'acquéreur pourra s'acquitter des sommes dues par les moyens suivants :

-En espèces jusqu'à 1.000 €, frais et taxes compris, lorsque l'acquéreur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins de son activité professionnelle ; jusqu'à 15.000 €, frais et taxes compris, lorsque l'acquéreur n'a pas son domicile fiscal en France (en transmettant à l'étude un certificat de résidence fiscale étranger) et n'agit pas pour les besoins de son activité professionnelle.

-Par virement bancaire du montant exact de la facture, provenant du compte de l'acheteur et indiquant le numéro

de facture. Les frais bancaires pour les virements étrangers ne sont pas à la charge de La SVV DAUPHINE ENCHERES ou de la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES. Un RIB sera fourni avec le bordereau acheteur.

-Par chèque sur présentation d'une pièce d'identité. La SVV DAUPHINE ENCHERES et la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES se réservent le droit d'une demande de lettre accreditive de banque préalable lorsque le montant des biens mis en vente le justifie. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Seul l'encaissement du chèque vaut règlement.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de la consommation, les ventes aux enchères publiques sont exclues du champ du droit de rétraction.

### IV-DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de carence de l'acquéreur à payer la totalité des sommes dues, il sera procédé à la remise en vente du bien adjugé sur « folle enchère » de l'adjudicataire, après relance infructueuse et sur demande du vendeur. La remise en vente a pour conséquence la résolution de plein-droit de la première adjudication.

En outre, La SVV DAUPHINE ENCHERES et la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES peuvent réclamer à l'adjudicataire défaillant les intérêts au taux légal, le remboursement de tous les frais engagés pour la remise en vente, ainsi que la différence entre la première et la seconde adjudication si celle-ci est inférieure.

### V-ENLEVEMENT ET EXPEDITION

Au prononcé de l'adjudication, les biens passent sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

#### -Concernant l'enlèvement

L'enlèvement immédiat est possible lorsqu'annoncé en début de vente. Les acquéreurs doivent prévoir les moyens adaptés aux types de biens présentés.

La SVV DAUPHINE ENCHERES et la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES n'effectuent aucun envoi pour les lots adjugés 300euros et moins, hors frais. Ils devront être enlevés par les adjudicataires au lieu indiqué.

La tolérance de magasinage n'engage pas la responsabilité de la SVV DAUPHINE ENCHERES ou de la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES. Des frais peuvent être facturés à ce titre. En cas d'accident, vol, casse, dommage, la responsabilité de la SVV DAUPHINE ENCHERES ou de la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES ne saurait être engagée.

#### -Concernant l'expédition des biens

La SVV DAUPHINE ENCHERES et la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES proposent d'expédier les biens adjugés sous forme de colis par la voie postale. Des frais supplémentaires de montant variable sont alors à la charge de l'adjudicataire. Ils sont calculés selon le poids lorsqu'à destination de la France métropolitaine, ou selon le poids volumétrique lorsqu'à destination de l'étranger et des DROM-COM.

Des frais de conditionnement et prise en charge sont ajoutés au tarif d'expédition. Le conditionnement n'engage pas la responsabilité de la SVV DAUPHINE ENCHERES ou de la SELARL HENRI GONDRAN ET ASSOCIES. Les emballages sont effectués sans la garantie qu'ils permettront la livraison des lots en bon état. Le coût d'emballage est à régler à l'avance, en même temps que les frais de port. Les conditions sont les suivantes et s'entendent objet par objet :

- Objets dont la plus grande dimension est inférieure à 25cm. Tarif : 10euros TTC  
- Objets dont la plus grande dimension est inférieure à 50cm. Tarif : 15euros TTC  
- Objets dont la plus grande dimension est inférieure à 100cm. Tarif : 20euros TTC

La taille minimale pour un colis est de 25cm x 9cm x 11cm. Un tarif spécial pourra être demandé, si fragilité des objets.

Les adjudicataires ont également la possibilité de recourir à un transporteur de leur choix. Ce transporteur aura la charge d'emballer les biens. Cette option devient une obligation lorsqu'il est impossible de faire un colis dont les côtés additionnés dépassent les 2 mètres en raison du volume du lot ou dont le poids dépasse 30 kilos.